

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
26 JUIN 2025
SÉANCE PUBLIQUE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à neuf heures trente minutes, le Conseil départemental de Loir-et-Cher s'est réuni en salle Kléber Loustau, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Philippe GOUET.

Étaient présents :

Mmes ANDRÉ, BEAU, DOUCET, DUBET, FOUCHER-MAUPETIT, GALLARD, GIBOTTEAU, LHÉRITIER, MILLET, PÉAN-NORGUET, PERSILLARD, REPINÇAY, THIBAUT.

MM. BAUDU, BIOULAC, CONTOUR, GOUET, HARNOIS, HUGUET, LECUIR, LESEIGNOUX, MERCIER, PELTIER, PILLEFER, SARTORI, THORIN, VÉTELÉ.

Pouvoirs :

M. PAOLETTI à Mme PÉAN-NORGUET
M. SARTORI à Mme BEAU (jusqu'au dossier n°4)
M. LECUIR à Mme MERCIER
Mme VERNERET à M. PELTIER
Mme EL ADRAOUI à M. VÉTELÉ

Président :

M. Philippe GOUET

Secrétaire de séance :

Mme Florence DOUCET

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT DE MANIÈRE CONTINUE SUR L'ENSEMBLE DE LA RÉUNION.

ORDRE DU JOUR

1.	Approbation des procès-verbaux du conseil départemental des 16 janvier, 6 février et 27 février 2025	7
2.	Le personnel : mouvements de postes et tableau des emplois permanents	8
3.	Garantie du département des prêts contractés par les bailleurs de logements sociaux – Modification de volume à garantir en 2025	17
4.	Compte financier unique 2024 – Affectation du résultat	19
5.	Situation de synthèse des autorisations de programme (AP) et des autorisations d’engagement (AE) – Budget supplémentaire 2025	31
6.	Budget supplémentaire 2025	32
7.	Compétences déléguées au président du conseil départemental – Décisions prises du 1 ^{er} novembre 2024 au 30 avril 2025	34
8.	Communication – rapport d’activité 2024	35

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Bonjour à tous. Je salue également le public présent.

Nous avons quelques absents. J'énonce les pouvoirs. Jacques Paoletti donne pouvoir à Élodie Péan-Norguet. Catherine Lhéritier devra s'absenter quelques instants pour accueillir Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée du commerce, de l'artisanat, des PME et de l'économie sociale. Cette dernière est venue visiter Chambord et Catherine fera donc un accueil républicain. Ensuite, Philippe Sartori va nous rejoindre un peu plus tard, car sa commune a subi des dégâts à la suite des intempéries d'hier. Il a donné pouvoir à Marie-Pierre Beau. Yves Lecuir a donné pouvoir à Philippe Mercier. Virginie Verneret a donné pouvoir à Guillaume Peltier. Hanan El Adraoui donne pouvoir à Benjamin Vételé.

Florence Doucet assurera le secrétariat de séance. Merci à elle.

Comme vous le savez, nous avons eu des orages extrêmement violents hier soir, particulièrement dans le sud du département, avec des orages et des vents extrêmement violents, avec des pointes à plus de 100 kilomètres par heure.

La zone de Saint-Aignan a été particulièrement touchée, notamment le ZooParc de Beauval. Il n'y a pas de blessé et les animaux ont été mis en sécurité, mais Beauval est tout de même fermé aujourd'hui. Nous avons également eu des dégâts sur Chambord, avec beaucoup d'arbres qui sont tombés. Il semble que ce soit également le cas à Cheverny. Je crois que nous avons eu également des problèmes sur Mer, Bracieux et Saint-Dyé-sur-Loire. Nous avons eu une importante chute d'arbres sur la route départementale 923 à hauteur de Mont-près-Chambord, avec 600 mètres de voie coupés en raison d'arbres abattus.

À 22 heures hier soir, 16 800 usagers étaient privés d'électricité sur 59 communes. Cela revient progressivement. Les collèges de Morée, Salbris et Selles-sur-Cher n'ont pas d'électricité ce matin. Les épreuves du brevet ont été annulées à Salbris. Enedis est intervenu rapidement grâce à l'intervention du préfet. Ce matin, la situation s'est nettement améliorée, mais ce n'est pas encore totalement rétabli au niveau de l'électricité.

À noter également qu'un train a été bloqué à hauteur de Montrichard avec 200 passagers à son bord. À 23 heures, ils étaient encore bloqués.

Je voulais remercier le SDIS et nos services des routes pour leur mobilisation et leur réactivité. Remercier Patrick Feldner et Isabelle Barge qui étaient mobilisés et qui se sont rendus sur place hier pour soutenir nos équipes. Merci Patrick. Merci d'ailleurs aussi à Mathieu Spiesser qui était présent. Nos équipes étaient en action et je pense qu'elles le sont encore ce matin.

Puisque j'ai parlé du SDIS, sachez que nous avons eu la présentation du dispositif de nos caméras pour la surveillance de la Sologne. Le dispositif est désormais en place. Neuf caméras sur quatorze ont été installées. Je vous rappelle que ces caméras sont disposées sur des points hauts, notamment des châteaux d'eau, et qu'elles sont pilotées par l'intelligence artificielle, qui fait le premier diagnostic, donne l'information à l'opérateur. L'opérateur déclenche l'intervention s'il le faut, en cas de détection d'un feu. Plus on est réactif, plus on est efficace, et surtout on limite les risques de dégâts importants sur nos forêts. Ce dispositif surveille les 500 000 hectares de la forêt de Sologne, le massif sognot. Il protège également les 155 communes qui sont en Sologne. Ce dispositif, qui a coûté 1,5 million d'euros hors taxes, a été financé à 80 % par l'État (Fonds vert) et à 20 % par les conseils départementaux et les SDIS du Loir-et-Cher, du Loiret et du Cher. Nous avons eu une présentation, je peux vous assurer que c'est assez impressionnant. Le dispositif sera complet et totalement opérationnel mi-juillet.

Hier, nous avons inauguré le collège Marie Curie à Saint-Laurent-Nouan. C'est vraiment l'exemple du collège de demain. Les travaux sont absolument remarquables. Les collégiens sont enthousiasmés, les enseignants également. Le principal a eu des propos introductifs un peu piquants lorsqu'il a indiqué que la phase des travaux a été un peu compliquée pour le fonctionnement du collège. Je lui ai toutefois rappelé que lorsque l'on fait des travaux dans des hôpitaux *in situ*, nos chirurgiens, nos médecins et les patients, on déplace les services. Ce sont des choses qui peuvent arriver. Beaucoup de principaux aimeraient diriger un collège de cette qualité, je peux vous l'assurer, avec des matériaux écoresponsables. Il faisait très chaud hier et, lorsque nous sommes rentrés dans les salles, nous avons une impression de fraîcheur bien qu'il n'y ait pas de climatisation. C'est véritablement une grande réussite. Les classes ont été agrandies. L'infirmerie également. Et toute la salle de restauration a été revue, la cour, etc. Il y a un parking un peu plus spécifique pour les enseignants et les agents. Également un parking couvert pour les vélos et les trottinettes de nos collégiens. Tout le monde était enthousiaste. Malgré cela, nous avons un article dans *La Nouvelle République* aujourd'hui qui titre : « inauguration de ce collège, un chemin de croix ». Je crois qu'il faut relativiser. Chemin de croix, je n'y crois pas. Belle réalité et belle réalisation, là j'y crois. C'est absolument vrai. Voilà ce que je voulais dire pour remettre les choses dans leur contexte.

Je vais maintenant avoir un petit propos introductif comme je le fais habituellement, et nous passerons ensuite à l'étude de nos différents rapports et dossiers.

Mes chers collègues, l'actualité internationale est marquée par le conflit entre Israël et l'Iran. Israël a réalisé des frappes sur l'Iran afin de mettre hors d'état de nuire les capacités nucléaires du régime islamique iranien qui menace Israël de destruction depuis la prise de pouvoir des mollahs en 1979. Israël vit comme une menace existentielle la possibilité de l'Iran de se doter de l'arme atomique. Elle a d'ailleurs été frappée pendant les bombardements iraniens de missiles qui ont notamment détruit des immeubles, mais également des hôpitaux.

Dans la nuit du 21 au 22 juin, les États-Unis sont entrés dans le conflit et ont bombardé trois sites nucléaires iraniens, les principales installations d'enrichissement nucléaire, à savoir celles de Natanz, Fordo et Ispahan. Six bombardiers B-2 ont frappé ces sites avec des bombes GBU-57 conçues pour atteindre des bunkers profonds de 60 à 80 mètres. Douze bombes ont été utilisées pour cette opération en corrélation avec l'envoi de missiles Tomahawk lancés par des sous-marins. Donald Trump a souhaité, au lendemain de l'intervention américaine, un cessez-le-feu qui s'est mis progressivement en place. Nous espérons qu'il va tenir. En réalité, nous avons actuellement très peu de preuves sur l'efficacité à long terme de ces frappes et que l'Iran ne reprendra pas sa quête de la bombe nucléaire. Nous ne connaissons pas exactement l'étendue des dégâts. Le Président américain Donald Trump a dit que c'était réglé et que tout était détruit, mais nous verrons plus tard si c'est bien le cas.

Je tiens à rappeler que cette menace iranienne n'est pas nouvelle pour Israël et pour la région. L'Iran finance depuis de nombreuses années des milices armées et terroristes comme le Hamas, responsable de l'attentat du 7 octobre 2023 à l'origine du drame actuel de la bande de Gaza; Le Hezbollah libanais, qui a mené des raids armés en Israël et qui a déstabilisé les institutions libanaises; Les Houthis au Yémen, qui déstabilisent le commerce mondial en mer Rouge depuis de nombreuses années. L'Iran a soutenu pendant longtemps le régime de Bachar el-Assad, responsable de la mort, en quatorze années de guerre, de 538 000 personnes, selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme. Faut-il également rappeler que l'Iran a réprimé dans le sang le mouvement "Femmes, Vie, Liberté", né en septembre 2022? Meurtres, arrestations arbitraires, torture, conditions de détention inhumaines. 551 manifestants ont été tués, dont 49 femmes et 68 enfants.

Dans un monde où les tensions vont croissant, il faut garder la tête froide et espérer le rétablissement de la sécurité internationale. Nous pouvons espérer qu'elle passe par l'effondrement possible du régime des mollahs de Téhéran, mais la répression accrue, sous couvert de chasse aux espions, semble indiquer le contraire. Ces troubles mondiaux ont naturellement des impacts directs pour l'économie mondiale et nationale.

La croissance mondiale devrait ralentir, refluant de 3,3 % en 2024 à 2,9 % en 2025, selon l'OCDE. Ce ralentissement devrait être concentré surtout aux États-Unis, au Canada, au Mexique et en Chine, tandis que les autres économies devraient connaître des ajustements à la baisse plus limités. La flambée des taux d'intérêt de long terme constitue une bombe à retardement pour le financement de la dette des États. Au rythme actuel, la dette des États-Unis va augmenter de 2 400 milliards de dollars au cours des dix prochaines années. D'ici trois ans, son niveau devrait dépasser le record atteint au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. En France, l'endettement public, actuellement à 116 % du produit intérieur brut, est à son plus haut niveau historique hors période de guerre. Au Japon, il est du double, à 237 %. Les taux américains à 30 ans ont atteint 5 %, leur plus haut niveau depuis 2007. Au Japon, pays où les taux d'intérêt ont longtemps frôlé le zéro, ils sont actuellement à 3 %. Au Royaume-Uni, ils ont même dépassé brièvement 5,5 % et il faut remonter aux années 90 pour retrouver de tels niveaux. En France, toujours sur 30 ans, ils ont dépassé 4 %, un record depuis 2012. Désormais, la charge de la dette est quatre à cinq fois plus importante que les budgets consacrés à la culture, à l'environnement et au logement, selon l'OCDE. Elle est même une fois et demie supérieure au budget de la défense et du maintien de l'ordre (police et justice).

Face à cette montagne de dettes, les investisseurs deviennent méfiants. S'ils continuent de prêter leur argent, ils demandent en échange un meilleur rendement et désormais des plans de redressement. Les coups de boutoir du Président Trump contre l'indépendance de la Réserve fédérale américaine participent à cette inquiétude générale autour des États-Unis. Les investisseurs font donc la seule chose logique : ils quittent partiellement les États-Unis et choisissent d'aller vers le Japon ou l'Europe.

Au niveau national également, la conjoncture économique stagne et les événements géopolitiques peuvent avoir de forts impacts à moyen terme. L'économie ne profite pas de la légère amélioration du climat observée en zone euro, en particulier liée à la baisse des taux d'intérêt, d'autant que la consolidation budgétaire pèse sur l'activité. La consommation des administrations a ainsi reflué au premier trimestre 2025 par rapport à 2024. Surtout, le gouvernement doit atteindre l'objectif d'une réduction de déficit public à 5,4 % du produit intérieur brut en 2025, après 5,8 % en 2024, cherche à réduire les dépenses publiques de 40 milliards d'euros. Autre handicap, la France n'a pas bénéficié, contrairement au Royaume-Uni, à l'Allemagne ou à l'Italie, de la ruée commerciale, à savoir de l'empressement des entreprises à constituer des stocks avant la mise en place des droits de douane décrétée par le Président Donald Trump début avril, un phénomène qui a entraîné un bond de 1,7 % du commerce mondial au premier trimestre.

Le commerce extérieur tricolore, lui, replonge après deux bonnes années. En dépit de la livraison, par les chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire, du spectaculaire paquebot World America à la compagnie suisse MSC Croisières en mars, les exportations sont en recul de 1,8 % sur les trois premiers mois de l'année. Sur l'ensemble de l'année 2025, le commerce extérieur devrait rogner de 0,7 point la croissance française.

Mais ce qui bride le plus l'économie est à chercher dans le budget des ménages français. Au début de l'année, les Français ont épargné 18,8 % de leurs revenus, un niveau inédit depuis 45 ans et de cinq points supérieurs à celui d'avant la crise sanitaire. Par conséquent, la consommation, qui représente pourtant la moitié de l'activité économique, reste atone. Elle était en repli de 0,2 % au premier trimestre. À la fin de l'année 2025, elle ne devrait avoir progressé que de 0,7 % par rapport à 2024, selon les prévisions de l'Insee. Pour mieux comprendre ce phénomène de sur-épargne propre à la France, l'Institut de la statistique s'est penché sur les détails des comportements. Sur 2 000 ménages interrogés en mars, plus de quatre sur dix ont déclaré mettre de l'argent de côté et sept sur dix ont reconnu limiter leur consommation. Plus de la moitié des épargnants le font par précaution, inquiets face à la conjoncture médiocre, les tensions internationales et la dégradation de l'emploi. Les retraités sont les premiers à épargner.

Cette faiblesse de la consommation, l'extrême prudence des ménages, la mauvaise

orientation des échanges commerciaux, ne poussent guère les entreprises à relancer des plans d'investissement, pour beaucoup déjà gelés ou reportés en 2024. Totalemment atone sur les deux premiers trimestres, l'investissement devrait même reculer sur les deux suivants.

Tout cela n'augure pas d'un marché du travail très dynamique et a, *in fine*, un impact sur le nombre d'allocataires du RSA. Les destructions d'emplois observées fin 2024 vont se poursuivre. Les annonces de plans sociaux se sont multipliées ces derniers mois, tant dans l'industrie que dans le commerce de l'habillement, laminé par la concurrence de la *fast fashion* chinoise. L'Hexagone devrait perdre au total 210 000 emplois salariés d'ici fin 2025. Le chômage devrait en conséquence remonter en fin d'année à 7,7 % de la population active.

Ces difficultés économiques se répercutent bien entendu sur les collectivités territoriales. Dans les discussions qui débutent pour la préparation du projet de loi de finances 2026, le président du comité des finances locales, André Laignel, a alerté sur la dégradation des finances locales et sur les hypothèses impossibles du gouvernement qui menace de geler les concours financiers versés par l'État aux collectivités locales en 2026.

Les collectivités, et singulièrement les départements, sont dans une situation financière critique. Notre vice-présidente, Claire Foucher-Maupetit, lors de la présentation du compte financier unique 2024 et du projet de budget supplémentaire tout à l'heure, vous fera la démonstration financière que nous ne pouvons pas supporter un nouveau coup de rabot de l'État et des transferts de dépenses non compensés. Cette proposition de baisser nos recettes nous oblige à faire des économies et est absurde, car les collectivités vont devoir recourir à l'emprunt pour financer les dépenses obligatoires, ce qui va exactement à l'encontre du but recherché par l'État.

Vous avez lu dans *La Nouvelle République* la campagne de Départements de France le 18 juin dernier autour du jour du dépassement. C'est une réalité, depuis le 18 juin l'État cesse de contribuer aux prestations sociales qu'il nous impose de verser, laissant aux départements la charge exclusive de leur financement. Le département doit néanmoins conserver des marges de manœuvre. Nous sommes un acteur essentiel pour la vitalité de notre territoire, garant des solidarités humaines, mais également territoriales.

Il est important de rappeler que la solidarité territoriale est un enjeu important pour notre département et notre pays. Ainsi, un sondage IFOP dévoilé le 4 juin dernier interrogeait les habitants des territoires ruraux sur l'impact de la politique menée par les gouvernements successifs depuis 2017 : 73 % des habitants des territoires ruraux s'estiment perdants. Au sein de cette écrasante majorité, le sentiment de relégation est encore plus fort chez les jeunes, 78 %, et les classes moyennes 85 %. Entre 2017 et 2025, la part des habitants des communes rurales s'estimant gagnantes des politiques de l'État a chuté de 19 % à seulement 13 %, révélant le net renforcement d'un sentiment de marginalisation.

Par ailleurs, une étude commandée à l'IFOP dresse un constat alarmant : neuf Français sur dix ont rencontré des difficultés d'accès à au moins un service essentiel et 71 % citent les soins de santé comme leur principale difficulté. Contrairement aux idées reçues, les difficultés ne se limitent pas aux seuls déserts médicaux. 70 % des habitants de ces zones déclarent des problèmes, mais 68 % des habitants hors désert médical également. C'est donc tout le territoire national qui est concerné avec des pics dans certaines régions comme le Centre-Val de Loire, avec 86 % des personnes interrogées.

À travers cette étude, les Français formulent des attentes claires et expriment une volonté d'explorer plusieurs voies. 67 % sont prêts à recourir à la téléconsultation non pas pour remplacer le soin physique, mais pour accélérer ou obtenir un premier avis. 59 % plébiscitent la prise de rendez-vous en ligne et près d'un tiers se dit favorable à des consultations à horaires étendus, même payantes. Ainsi, notre action en Loir-et-Cher, notamment à travers le plan « le 41 en bonne santé », est primordiale pour répondre aux attentes de nos concitoyens, d'autant plus que ces attentes pourraient bien peser lourd dans les urnes. En effet, 84 % des sondés affirment que l'accès aux soins comptera dans leur choix du

candidat à la prochaine présidentielle, loin devant l'emploi (71 %) ou le logement (68 %). Le message est clair : l'égalité d'accès à la santé n'est plus une promesse, c'est une exigence.

L'adoption définitive de la proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins à l'Assemblée nationale le 18 juin dernier, si elle va dans le bon sens pour former davantage de médecins à la hauteur des besoins des territoires, interroge quant à son efficacité réelle, notamment concernant les moyens alloués aux universités.

Le département de Loir-et-Cher doit pouvoir poursuivre ses missions et c'est tout le sens de notre réunion d'aujourd'hui avec l'adoption de notre budget supplémentaire et de notre compte financier unique. Nous pouvons nous féliciter de la bonne gestion de notre collectivité, soulignée par le rapport de la Chambre régionale des comptes publié fin 2024. Je souhaite aussi en ce sens vous partager une très bonne nouvelle : nous venons de recevoir notre notation de l'indice de qualité comptable 2024 et nous passons de 73 % en 2023 à 92 % en 2024. Félicitations à la direction des finances et du conseil de gestion pour le travail accompli. Enfin, la communication de notre rapport d'activité 2024 sera aussi l'occasion de montrer l'importance de notre action et de ses impacts pour les Loir-et-Chériens.

Monsieur le préfet ne pouvant être présent parmi nous aujourd'hui, nous accueillerons, pour finir, monsieur le secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher, Faustin Gaden. Ce sera pour nous l'occasion de le saisir de nos préoccupations essentielles. Étant donné que je vous en parle en amont, vous posez vos questions, le secrétaire général répond, mais je vous demanderais de ne pas surenchérir et de ne pas entrer dans un débat. Ce n'est pas un jeu de questions-réponses d'aujourd'hui.

Le directeur général des services va nous présenter les déports.

Monsieur Cyrille BONVILLAIN, Directeur général des services

Pour le vote du compte financier unique, le président du conseil départemental se déportera naturellement conformément à la loi et quittera la salle, mais il n'y a pas d'autre déport pour cette séance.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Cyrille.

Je vous propose de passer à l'adoption des procès-verbaux des réunions du conseil départemental des 16 janvier, 6 février et 27 février derniers.

1. Approbation des procès-verbaux du conseil départemental des 16 janvier, 6 février et 27 février 2025

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

S'il n'y a pas de commentaire, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Ils sont adoptés à l'unanimité.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : *Les procès-verbaux des réunions du conseil départemental des 16 janvier, 6 février et 27 février 2025, annexés à la présente délibération, sont approuvés.*

Présents : 25

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-

Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Benjamin Vételé, Guillaume Peltier.

Pouvoirs : 5

Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Yves Lecuir à Philippe Mercier ; Jacques Paoletti à Élodie Péan ; Virginie Verneret à Guillaume Peltier ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	30	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Philippe Mercier (pouvoir Yves Lecuir), Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Élodie Péan, Élodie Péan (pouvoir Jacques Paoletti), Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Benjamin Vételé, Benjamin Vételé (pouvoir Hanan El Adraoui), Guillaume Peltier, Guillaume Peltier (pouvoir Virginie Verneret).
<u>Contre</u>	0	
<u>Abstention</u>	0	

Résultat : La délibération est adoptée.

Nous allons passer au dossier numéro 2 qui sera présenté par Catherine Lhéritier, sur le personnel : mouvements de postes et tableau des emplois permanents.

2. Le personnel : mouvements de postes et tableau des emplois permanents

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci Monsieur le président. Mes chers collègues, ce rapport est le rapport habituel qui est destiné à arrêter le tableau des emplois de notre collectivité.

Dans un cadre budgétaire maîtrisé, nous allouons près de 78 millions d'euros à la gestion du personnel. Le compte administratif prévisionnel pour 2025 anticipe une légère augmentation de 0,9 % comparé au compte administratif 2024. Cela reflète ainsi notre engagement politique fort envers nos agents. Cette prévision nous permet de continuer notre politique d'accompagnement en matière de ressources humaines. Vous savez que nous y sommes très attachés.

Nous réaffirmons notre volonté politique de reconnaître l'engagement et le mérite de nos agents. Cette philosophie se concrétise par la poursuite et le renforcement de nos dispositifs de progression de carrière et de promotion. Nous nous engageons à soutenir les évolutions professionnelles de chacun en offrant des parcours de carrière clairs et des occasions de développement.

Le complément indemnitaire annuel est également maintenu, illustrant notre détermination à valoriser le travail de nos équipes. En optimisant nos ressources et en maîtrisant nos dépenses de personnel, nous garantissons la pérennité de cette politique RH, véritable pilier de notre action départementale et de la qualité de nos services envers nos concitoyens.

Il vous est proposé d'approuver le rapport relatif aux créations et suppressions d'emplois permanents, et la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2025. Il s'agit ici de prendre en compte

les promotions 2025, ainsi que les flux de départs et d'entrées d'agents afin d'assurer la continuité du service à périmètre constant. Ces mouvements au tableau des effectifs n'entraînent pas d'inscription budgétaire supplémentaire.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Catherine. Je vous propose de passer au vote de ce dossier numéro 2. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le dossier est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Afin d'assurer le fonctionnement du service public :

1 - Les emplois suivants sont créés à l'effectif départemental et récapitulés en annexe n° 1 à la présente délibération :

Au 1^{er} juillet 2024

2 postes à temps non complet (28/35^{ème}) ouverts au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux. Ces emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est le diplôme d'État d'infirmier et le niveau de rémunération doit être compris entre les indices bruts 444 et 886.

Au 18 novembre 2024

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ou au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Au 1^{er} décembre 2024

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V et le niveau de rémunération, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 372 et 597.

Au 1^{er} janvier 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ou au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Au 13 janvier 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V et le niveau de rémunération, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 372 et 597.

Au 15 janvier 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est soit le diplôme d'État d'assistant de service social, soit le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, soit le diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale, soit un titre ou diplôme reconnu équivalent et le niveau de rémunération doit être compris entre les indices bruts 444 et 761.

Au 1^{er} février 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ou au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V et le niveau de rémunération, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 372 et 597.

Au 24 mars 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ou au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, soit le diplôme d'État d'assistant de service social, soit le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, soit le diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale, soit un titre ou diplôme reconnu équivalent et, pour le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, soit le diplôme d'État des éducateurs de jeunes enfants, soit un titre ou diplôme équivalent et le niveau de rémunération doit être compris, pour les deux cadres d'emploi, entre les indices bruts 444 et 761.

Au 1^{er} avril 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement.

Au 22 avril 2025

2 postes à temps complet ouverts au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ou au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Ces emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V et le niveau de rémunération, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 372 et 597.

Au 1^{er} mai 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ou au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V et le niveau de rémunération, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 372 et 597.

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ou au cadre d'emplois des puéricultrices territoriales. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, soit le diplôme d'État d'assistant de service social, soit le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, soit le diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale, soit un titre ou diplôme reconnu équivalent et, pour le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales, le diplôme d'État de puéricultrice et le niveau de rémunération doit être compris, pour le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, entre les indices bruts 444 et 761 et, pour le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales, entre les indices bruts 489 et 940.

Au 19 mai 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, Bac + 3, pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, le baccalauréat ou un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes et le niveau de rémunération, pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 444 et HEA et, pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, entre les indices bruts 389 et 707.

Au 1^{er} juin 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ou au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V et le niveau de rémunération, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 372 et 597.

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des puéricultrices territoriales ou au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales, le diplôme d'État de puéricultrice et, pour le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, soit le diplôme d'État d'assistant de service social, soit le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, soit le diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale, soit un titre ou diplôme reconnu équivalent et, le niveau de rémunération doit être compris, pour le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales, entre les indices bruts 489 et 940 et, pour le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, entre les indices bruts 444 et 761.

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, Bac + 3, pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, le baccalauréat ou un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes et le niveau de rémunération, pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 444 et HEA et, pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 389 et 707.

Au 02 juin 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ou au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V et le niveau de rémunération, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 372 et 597.

Au 04 juin 2025

1 poste à temps non-complet (17,5/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Au 1^{er} juillet 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine.

1 poste à temps non complet (17,5/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ou au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, soit le diplôme d'État d'assistant de service social, soit le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, soit le diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale, soit un titre ou diplôme reconnu équivalent et, pour le cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux, le diplôme d'État d'infirmier et le niveau de rémunération doit être compris, pour le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, entre les indices bruts 444 et 761 et, pour le cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux, entre les indices bruts 444 et 886.

4 postes à temps complet ouverts au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Ces emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, Bac + 3 et, pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, le baccalauréat ou un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes et le niveau de rémunération, pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 444 et HEA et, pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 389 et 707.

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou au cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, Bac + 5 et, pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, le baccalauréat ou un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes et le niveau de rémunération doit être compris, pour le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, entre les indices bruts 444 et HEA et, pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, entre les indices bruts 389 et 707.

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ou au cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour les deux cadres d'emplois, soit le diplôme d'État d'assistant de service social, soit le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, soit le diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale, soit un titre ou diplôme reconnu équivalent et le niveau de rémunération doit être compris, pour le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs entre les indices bruts 444 et

761 et, pour le cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs, entre les indices bruts 509 et 940.

3 postes à temps complet ouverts au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Ces emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum, pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, est le baccalauréat ou un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes et le niveau de rémunération, pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 389 et 707.

3 postes à temps complet ouverts au cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux. Ces emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, le baccalauréat ou un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes et, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V et le niveau de rémunération doit être compris, pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, entre les indices bruts 389 et 707 et, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, entre les indices bruts 372 et 597.

2 postes à temps complet ouverts au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ou au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Ces emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V et le niveau de rémunération, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 372 et 597.

Au 18 août 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ou au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, soit le diplôme d'État d'assistant de service social, soit le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, soit le diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale, soit un titre ou diplôme reconnu équivalent et, pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, Bac + 3 et le niveau de rémunération doit être compris, pour le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, entre les indices bruts 444 et 761 et, pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, entre les indices bruts 444 et HEA.

Au 1^{er} septembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ou au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, soit le diplôme d'État d'assistant de service social, soit le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, soit le diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale, soit un titre ou diplôme reconnu équivalent et, pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, Bac + 3 et le niveau de rémunération doit être compris, pour le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs entre les indices bruts 444 et 761 et, pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, entre les indices bruts 444 et HEA.

2 - Les emplois suivants sont supprimés à l'effectif départemental et récapitulés en annexe n° à la présente délibération :

Au 1^{er} juillet 2024

2 postes à temps non complet (28/35^{ème}) ouverts au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux

Au 18 novembre 2024

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement

Au 1^{er} décembre 2024

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Au 1^{er} janvier 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement

Au 13 janvier 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Au 15 janvier 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Au 1^{er} février 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Au 24 mars 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs

Au 1^{er} avril 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Au 22 avril 2025

2 postes à temps complet ouverts au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Au 1^{er} mai 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Au 1^{er} mai 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs

Au 19 mai 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux

Au 1^{er} juin 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des puéricultrices territoriales

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Au 02 juin 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Au 04 juin 2025

1 poste à temps complet hors filière

Au 1^{er} juillet 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ou au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

1 poste à temps non-complet (17,5/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des psychologues territoriaux

3 postes à temps complet ouverts au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des animateurs territoriaux

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs

3 postes à temps complet ouverts au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

3 postes à temps complet ouverts au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

2 postes à temps complet ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Au 18 août 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs

Au 1^{er} septembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs

ARTICLE 2 : *Le tableau des emplois permanents au 1^{er} juillet 2025 est arrêté conformément à l'annexe n° 2 à la présente délibération.*

Présents : 25

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Benjamin Vételé, Guillaume Peltier.

Pouvoirs : 5

Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Yves Lecuir à Philippe Mercier ; Jacques Paoletti à Élodie Péan ; Virginie Verneret à Guillaume Peltier ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	30	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Philippe Mercier (pouvoir Yves Lecuir), Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Élodie Péan, Élodie Péan (pouvoir Jacques Paoletti), Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Benjamin Vételé, Benjamin Vételé (pouvoir Hanan El Adraoui), Guillaume Peltier, Guillaume Peltier (pouvoir Virginie Verneret).
<u>Contre</u>	0	
<u>Abstention</u>	0	

Résultat : La délibération est adoptée.

Madame Geneviève REPINÇAY

Monsieur le président, j’ai une question à poser.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Oui Geneviève ?

Madame Geneviève REPINÇAY

Mardi, les assistants familiaux ont reçu leur diplôme. Il a été évoqué le fait que beaucoup prenaient leur retraite. Nous avons déjà fait une campagne de recrutement. Cela n’a pas été évoqué plus en détail mardi, mais vous avez tout de même fait remarquer que beaucoup prenaient leur retraite. Notre politique de recrutement porte-t-elle ses fruits ?

Madame Florent DOUCET

Pas autant que nous le souhaiterions. Je vais dire les choses très clairement, nous avons une vigilance sur les profils parce qu’il y a beaucoup de candidatures. Lorsque nous avons des indices que le profil ne correspond pas psychologiquement, nous ne prenons pas de risques. Il y a toujours des candidatures. C’est malgré tout un métier qui attire. Il fait parfois l’objet d’un peu de fantasmes et il faut vraiment s’assurer que toutes les conditions sont pleinement réunies pour ne pas courir à la catastrophe, parce que la réalité actuelle est que nous avons des prises en charge de plus en plus complexes. Aujourd'hui, un assistant familial – nous l’avons rappelé avec Catherine – est un travailleur social à part entière et il nous faut des assistantes et des assistants familiaux solides. Nous remarquons que cette profession se masculinise de plus en plus.

Madame Catherine LHÉRITIER

Pour compléter le propos de Florence, mais tu l’as également entendu ce jour-là, la loi nous amène à allonger la formation des assistants familiaux et notamment la part de formation qui s’exerce avant le recrutement. Cela va effectivement générer un décalage dans le recrutement des assistants familiaux dont il nous faut tenir compte pour assurer la continuité de notre service.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Geneviève, pour te donner des éléments chiffrés, nous avons recruté cinq personnes

supplémentaires et nous sommes passés de 220 à 225 postes. L'effectif est à peu près identique au 1^{er} juillet 2024, puisque nous étions à 226 assistants familiaux.

Je vous propose à présent de passer au dossier numéro 3 consacré aux garanties du département sur les prêts contractés par les bailleurs de logements sociaux. Il y a une modification de volume à garantir pour 2025.

3. Garantie du département pour des prêts contractés par les bailleurs de logements sociaux – Modification de volume à garantir en 2025

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Par délibération du conseil départemental du 12 décembre 2024, nous nous sommes prononcés sur le volume prévisionnel à garantir en 2025 au bénéfice des trois principaux bailleurs sociaux intervenant sur le territoire départemental.

À l'issue d'une nouvelle concertation avec les bailleurs sociaux à propos de l'avancement de leurs projets, avec parfois des projets de 2024 décalés sur 2025, et de leurs besoins de financement d'ici décembre, il est apparu nécessaire de modifier les volumes à garantir en 2025 pour permettre d'accompagner au mieux les calendriers de mise en chantier des opérations. L'année 2025 constitue un point haut des volumes à garantir, notamment du fait de l'accélération des opérations de rénovation énergétique imposées par la loi climat et résilience.

Je vous propose donc de modifier les volumes à garantir en 2025. En ce qui concerne la société anonyme régionale de HLM de Loir-et-Cher Logement, nous passons à 16,3 millions d'euros contre 6 millions d'euros initialement. Pour la société 3F Centre-Val de Loire, nous passons à 7,7 millions d'euros contre 6 millions d'euros initialement. Quant à l'Office public Terres de Loire Habitat, nous passons à 21 325 000 euros contre 7 millions d'euros prévus initialement.

C'est une année d'activité exceptionnelle. Il s'agit d'un effort tout à fait facultatif du conseil départemental, puisque ce n'est pas compétence obligatoire. Je vous propose néanmoins d'adopter ce dossier numéro 3.

Lionella ?

Madame Lionella GALLARD

Simplement un *satisfecit*. Lors d'une précédente commission permanente, nous avons alerté sur la situation notamment vis-à-vis de projets portés par Loir-et-Cher Logement sur la commune de Vineuil. Merci d'avoir pu rediscuter avec les différents bailleurs sociaux pour qu'il y ait du logement social, parce que c'est un secteur en forte tension.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous ferons le même exercice à l'automne pour 2026. Stéphane ?

Monsieur Stéphane BAUDU

Une simple réaction à chaud par rapport à ce que tu as dit sur l'intervention qui n'est pas obligatoire. Nous sommes malgré tout encore sur le champ du social, donc même si les garanties d'emprunts concernant la construction de logements sociaux ne rentrent pas directement dans les compétences ou les attributions obligatoires des départements, ce n'est pas complètement décalé par rapport à notre mission essentielle.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

C’est bien pour cela que nous le faisons, mais je rappelle que nous avons tout de même trois départements en région Centre-Val de Loire qui ne le font pas. Il faut le préciser, nous sommes un des rares départements à le faire en France.

Qui vote contre ce dossier numéro 3 ? Y a-t-il des abstentions ? C’est adopté à l’unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : *Il est décidé d’augmenter le volume des emprunts à garantir sur 2025 tel qu’il est présenté dans le tableau ci-dessous :*

<i>Organisme HLM</i>	<i>Volume approuvé par délibération n° 9 du conseil départemental du 12 décembre 2024</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Total maximum à garantir en 2025</i>
<i>Société anonyme régionale d’HLM Loir-et- Cher Logement</i>	<i>6 000 000 €</i>	<i>10 300 000 €</i>	<i>16 300 000 €</i>
<i>Société 3 F Centre Val de Loire</i>	<i>6 000 000 €</i>	<i>1 700 000 €</i>	<i>7 700 000 €</i>
<i>Office public de l’habitat de Loir-et-Cher Terres de Loire Habitat</i>	<i>7 000 000 €</i>	<i>14 325 000 €</i>	<i>21 325 000 €</i>

Présents : 25

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Benjamin Vételé, Guillaume Peltier.

Pouvoirs : 5

Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Yves Lecuir à Philippe Mercier ; Jacques Paoletti à Élodie Péan ; Virginie Verneret à Guillaume Peltier ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	30	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Philippe Mercier (pouvoir Yves Lecuir), Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Élodie Péan, Élodie Péan (pouvoir Jacques Paoletti), Stéphane Baudu, Marie-Hélène

		Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Benjamin Vételé, Benjamin Vételé (pouvoir Hanan El Adraoui), Guillaume Peltier, Guillaume Peltier (pouvoir Virginie Verneret).
Contre	0	
Abstention	0	

Résultat : La délibération est adoptée.

Je vous propose maintenant d’ouvrir la séquence du vote du compte financier unique et du budget supplémentaire. Je vous propose d’ouvrir la séquence du vote avec l’examen des rapports 4, 5 et 6. Nous débiterons par une présentation de notre vice-présidente, rapporteur général du budget, Claire Foucher-Maupetit. Puis, j’ouvrirai les débats pour les interventions des groupes. Enfin, nous procéderons au vote des trois rapports.

Claire, je te donne la parole.

4. Compte financier unique 2024 – Affectation du résultat

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci Monsieur le président. Bonjour à tous. Chers collègues, je vais faire comme d’habitude, nous allons présenter le compte financier unique (CFU) qui remplace cette année le compte administratif et le compte de gestion. Cet exercice de CFU est obligatoire uniquement à partir de 2026, mais nous l’adoptons déjà cette année par anticipation.

En préambule, je voulais remercier l’ensemble de la direction des finances pour ce travail. Évidemment, la direction de la communication pour la mise en forme de ces documents avec lesquels j’ai travaillé en amont. Nous allons essayer de faire un exercice assez pédagogique en une dizaine de diapositives, puis nous enchaînerons sur le BS.

Afin d’éclairer nos débats, je vous propose quelques éléments de présentation essentiels concernant les résultats de notre exercice budgétaire 2024, tels qu’ils ressortent de notre nouveau document qui regroupe – je viens de le dire – l’ancien CA et le compte de gestion du comptable public.

Cela a été évoqué à plusieurs reprises et vous l’avez rappelé, Monsieur le président, à l’échelon local comme national la situation budgétaire des départements continue de se tendre de façon inquiétante, ce qui impose une vigilance accrue. Les chiffres de ce CFU 2024 sont malheureusement la traduction de ce contexte alarmant.

Rentrons directement dans le vif du sujet avec une vue d’ensemble de cet exercice 2024. À chaque fois, mes propos seront illustrés par des histogrammes et des schémas.

Vous constatez une dynamique contrastée entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement. En 2024, nos dépenses de fonctionnement ont atteint 374,2 millions d’euros – ce montant sera repris au fur et à mesure de ma présentation –, ce qui marque une augmentation de 3,8 % par rapport à 2023. Dans le même temps, nos recettes de fonctionnement s’élèvent à 394,1 millions d’euros, enregistrant une légère baisse de 0,6 %, toujours par rapport à l’année précédente. C’est bien précisé sur la diapositive, hors reprise du résultat N-1, à savoir de l’année 2023.

Cet effet ciseau a évidemment un impact direct sur notre épargne. L’épargne brute s’établit à 17,6 millions d’euros et l’épargne nette à 9,2 millions d’euros. Les années précédentes, nous étions à 25 millions d’euros. Elle était respectivement de 34,3 millions d’euros et de 26,1 millions d’euros en 2023. Nous avons donc une baisse considérable de 49 % pour l’épargne brute et de 65 % pour l’épargne nette

uniquement sur 2024. Pour rappel, par rapport à 2021, c'est une chute libre de près de 80 % en trois ans de notre épargne.

L'aspect positif de cet exercice 2024 réside dans l'effort d'investissement très satisfaisant. Les dépenses d'investissement ont atteint 67 millions d'euros, en hausse de près de 2,7 % par rapport à 2023.

Au total, l'exécution budgétaire de l'ensemble des budgets du département a généré un solde pour l'exercice 2024 strictement comptable à - 21,8 millions d'euros et à 3,4 millions d'euros après la reprise des résultats antérieurs. C'est illustré sur cette diapositive. Le montant en haut de la diapositive a été arrondi à 3,4 millions d'euros, en tenant compte de la reprise du résultat antérieur.

Ce solde final est en forte diminution par rapport au solde de 2023 qui était de 25,2 millions d'euros. Par comparaison avec l'analyse que nous pourrions faire des comptes d'une association, nous avons quasiment consommé l'intégralité de notre fonds de roulement. Ce constat est partagé par l'ensemble des départements de strate comparable. Nous le verrons par la suite dans la présentation du BS, ce niveau de solde très réduit ne permet quasiment pas de réduire l'emprunt inscrit au budget primitif comme nous le faisons habituellement.

Penchons-nous maintenant sur l'évolution de nos principales recettes de fonctionnement. Elles sont simplifiées, vous avez le montant total en haut, en orange, avec le détail pour les lignes suivantes. Comme je l'ai indiqué, elles enregistrent globalement une baisse de 0,6 %.

Je vous propose de commenter la dynamique des trois principales recettes qui font la tendance globale. Comme vous le savez, nos autres recettes, et en particulier les dotations de l'État, sont malheureusement atones.

La TVA, qui inclut désormais la compensation de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), représente une part importante de nos ressources. En 2024, le produit de la TVA – vous l'avez dans la ligne concernant les 116,4 millions d'euros – a connu une évolution quasi plate de 0,03 % par rapport à 2023, donc pratiquement rien. Pour rappel, en 2023, cette recette avait augmenté de 2,7 % par rapport à l'année précédente, 2022.

La TSCA (taxe spéciale sur les conventions d'assurances), qui devient la recette la plus dynamique du département, a connu une belle évolution en 2024 avec un produit de 50,6 millions d'euros, en hausse de 6,2 % par rapport à 2023. Vous avez les augmentations à chaque fois sur la partie la plus à droite. Si cette évolution est la bienvenue pour nos finances, elle reflète aussi l'augmentation du coût des primes d'assurance pour les ménages, liée notamment à l'accroissement du coût du risque climatique. La situation ne va pas s'améliorer. C'est malheureusement complètement d'actualité.

Enfin, comme nous l'avions anticipé et constaté en 2023 – nous sommes très vigilants sur les DMTO –, les droits de mutation à titre onéreux ont continué de baisser très fortement. En 2024, cette recette s'établit à 38 millions d'euros, donc une baisse vraiment importante de 13,2 % par rapport à 2023. Il y aura un commentaire un peu plus détaillé par la suite.

Voilà pour les principales recettes.

Sur cet exercice 2024, vous pouvez visualiser que la dynamique de la TSCA et la stabilité de la TVA ne suffisent pas à compenser la baisse marquée des DMTO. La baisse de ces DMTO est un fait majeur de cet exercice budgétaire pour la deuxième année consécutive.

La mise en perspective des DMTO sur sept ans nous permet de tirer deux enseignements. D'abord, la prévision budgétaire de 2025 reste bien en deçà du niveau connu entre 2020 et 2022. Ensuite, nous rejoignons maintenant un niveau qui était le nôtre avant la période Covid avec 39,5 millions d'euros. L'évolution de début d'année de notre produit de DMTO montre une amélioration par rapport à la même

période l'an dernier. Toutefois, elle ne permet pas raisonnablement de réviser à la hausse le produit prévisionnel dès cette session. La période estivale étant la plus importante, il conviendra, le cas échéant, de reconsidérer notre prévision de 39,5 millions d'euros en octobre à l'occasion de la seconde décision modificative, en tenant compte des premiers effets de l'augmentation que nous avons votée de 4,5 % à 5 %. Nous allons rester prudents à ce jour. Pour votre parfaite information, nous avons une idée de ce produit de DMTO encaissé depuis fin 2025, à savoir cinq mois sur les douze de 2025, et nous sommes à ce jour, comme précisé sur la droite, à 15,6 millions d'euros. Nous pouvons donc rester prudents pour ces DMTO que nous surveillons vraiment de près.

Après ce focus sur les recettes, je vous propose de passer à l'analyse des dépenses de fonctionnement. Le taux de réalisation des dépenses s'élève désormais à 97,8 % en 2024. L'évolution en valeur absolue des dépenses totales entre 2023 et 2024 est significative comparativement à celle des recettes, avec une hausse de 3,8 % pour un total de 374,2 millions d'euros en 2024, montant évoqué tout à l'heure.

Les principales variations concernent les dépenses de solidarité qui sont en hausse importante et qui s'élèvent 237,5 millions d'euros, en évolution de + 5,1 % par rapport à 2023. Président, vous l'avez évoqué tout à l'heure. Dans ce secteur, les dépenses liées à l'autonomie, notamment les personnes âgées et handicapées, sont particulièrement haussières, atteignant 116,8 millions d'euros, avec une hausse de 11,6 % par rapport à 2023, ce qui représente une augmentation de 12,2 millions d'euros.

Il convient de souligner la stabilisation du budget de l'enfance après une évolution très conséquente depuis 2020 avec une hausse de 20,3 millions d'euros, c'est-à-dire de 47,7 %.

Concernant les ressources humaines, ce qui correspond à la ligne de 76,3 millions d'euros, elles sont en hausse de 4,1 %. Sur 2024, cette augmentation s'explique par une première marche d'augmentation de la cotisation de la CNRACL actée par le gouvernement avant celle décidée en loi de finances pour 2025 ; L'impact de la revalorisation du point d'indice de juillet 2023 et l'attribution des cinq points d'indice en janvier 2024 ; Le renforcement des équipes, notamment dans le secteur social expliquent cette hausse.

Pour les secteurs de l'éducation, des mobilités et du patrimoine, les dépenses augmentent de 18,9 millions d'euros, se contractant à une hausse par rapport à 2023 de 3,4 %. Cela s'explique essentiellement par le retour à la normale des prix de l'énergie. En dehors de l'énergie, les crédits relatifs au fonctionnement des collèges n'ont subi aucune baisse, c'est-à-dire que les dotations que nous apportons habituellement aux collèges n'ont pas été diminuées.

Enfin, les dépenses liées au SDIS, pour un montant de 19,5 millions d'euros, en hausse de 6 %. Le conseil départemental a poursuivi son effort majeur pour accompagner les objectifs du nouveau schéma.

L'ensemble des autres dépenses, qui correspond à la dernière ligne pour 18 millions d'euros, présente une évolution maîtrisée avec 1,6 % d'augmentation. À périmètre égal, malgré quelques lignes contraintes, le poste assurances subit également des hausses conséquentes.

J'en viens maintenant à la section d'investissement avec l'illustration de l'accélération de nos dépenses d'investissement en 2024 qui – nous pouvons nous en réjouir – atteignent un record de 67 millions d'euros. Vous l'avez sur le dernier histogramme sur la droite, le dernier rectangle. Vous avez le compte administratif de 2016 à 2024. Ce taux de réalisation globale est satisfaisant, à 91,3 %. Il a été respecté et il est stable par rapport à 2023.

L'année 2024, dans la continuité de 2023, est une année record. Cela vient démontrer la grande activité du département dans les projets structurants de notre territoire, notamment au travers d'investissements directs qui représentent 52 millions d'euros, avec un taux de réalisation de 93,8 %.

Les très importantes subventions d'investissement accordées par le département s'élèvent à 14,9 millions d'euros, en forte hausse de 16,5 % par rapport à l'année 2023.

Les investissements directs de 2024 ont notamment été marqués par les travaux du barreau de liaison à Mer et du pont de Chissay, la restructuration des collèges de Veuzain et de Neung-sur-Beuvron, ainsi que la poursuite du programme de rénovation énergétique des bâtiments départementaux.

S'agissant des subventions, le département reste un financeur incontournable pour le territoire au travers non seulement de la dotation départementale de solidarité rurale, la DDSR, mais aussi la dotation départementale d'aménagement durable, la DDAD.

Je tiens à souligner que le maintien de la dynamique de nos grands programmes de soutien aux communes et aux associations est un choix politique fort dans un contexte où les départements, pris en étau entre des charges croissantes et des recettes sous tension, peinent à préserver leurs marges de manœuvre. Très peu de départements peuvent encore afficher un tel niveau d'engagement, notamment en faveur des territoires. Ce choix a été fortement souligné par le président. Nous restons une véritable rampe d'élán, une colonne vertébrale du territoire. Avec ses aides, le département renforce et soutient fortement les dynamiques locales.

Je vous propose maintenant de considérer l'évolution de la dette du département. L'emprunt réalisé en 2024 s'élève à 17 millions d'euros. Le département a pris le parti, étant donné que nous étions au pic des taux du marché, de prendre la vague du taux variable. Ce choix a permis d'avoir une prime de risque appliquée très faible de 0,16 % comparativement aux primes du marché à 1 %, mais également de profiter de la baisse des taux constatés depuis la contractualisation, soit une baisse de 0,4 %. À ce jour, l'économie totale réalisée sur la prime de risque et des taux du marché est estimée à 2,2 millions d'euros, à la fin de l'emprunt. Parallèlement, l'amortissement du capital de notre stock de dettes en 2024 s'est élevé à 8,4 millions d'euros.

Si nous observons l'évolution de notre endettement sur plusieurs exercices, nous constatons des mouvements, certes, mais jamais d'emballement à ce stade. Il reste contenu, encadré et en adéquation avec notre stratégie financière. Le véritable point de fragilité aujourd'hui, vous le savez, est le recul brutal de notre capacité à dégager de l'épargne et donc à faire face au remboursement de la dette.

Pour illustrer ces propos et conclure ma présentation relative au CFU, et dans le prolongement direct de l'écran précédent, je vous propose ce regard comparé, c'est-à-dire sur le ratio de la capacité de désendettement, donc une diapositive importante qui montre surtout le seuil prudentiel à ne pas atteindre. Vous avez la capacité de désendettement avec des strates comparatives, donc le nombre d'années nécessaires pour rembourser totalement notre dette si nous y consacrons l'intégralité de notre épargne brute. Comme habituellement, vous avez la capacité de désendettement qui est un ratio qui illustre notre endettement.

La capacité de désendettement en 2024 des autres départements n'étant pas encore disponible sur l'*open data* de Bercy, nous ne disposons pas à ce stade d'une vision consolidée à l'échelle nationale. Cela étant, les données déjà échangées localement laissent entrevoir dès 2024 une dégradation très nette du ratio de la capacité de désendettement, tant sur notre département que sur l'ensemble de la région. Bien évidemment, l'analyse de l'évolution des moyennes de la strate et nationales sera disponible à l'occasion de nos échanges à la prochaine rentrée, c'est-à-dire au séminaire budgétaire, puis aux orientations budgétaires. Il nous faudra scruter avec attention ce ratio de capacité de désendettement. Sur cette illustration, vous avez le département, la moyenne des six départements de la région, la moyenne des départements comparables à notre strate départementale et la moyenne nationale.

Très brièvement, pour accéder au budget supplémentaire, je vous propose maintenant quelques commentaires globaux sur le projet de BS 2025. Nous avons pu constater qu'il ne comporte pas, à ce stade de l'année, de modifications majeures par rapport au budget primitif.

Ce budget supplémentaire intègre notamment la reprise du solde de l'exercice 2024 qui s'élève, comme je l'ai mentionné, à 3 396 000 euros. Des ajustements sont prévus, avec notamment une hausse de montant. Les 1,2 sont arrondis à 1,3 million d'euros des dépenses de fonctionnement, soit une augmentation de 0,3 % par rapport au budget primitif. Il s'agit principalement d'abonder les crédits relatifs au marché de transport des élèves en situation de handicap en lien avec le renouvellement de ce marché et la hausse du nombre d'enfants transportés.

Parallèlement, les recettes de fonctionnement, qui sont en bas à droite, en rouge, peuvent être réévaluées d'environ 1,5 million d'euros, donc une hausse de 0,4 %. Il s'agit principalement de constater l'impact du produit final de la TVA nationale en fin d'année 2024. La recette de TVA pour 2025 est strictement alignée – comme vous le savez – sur ce produit effectif 2024. Il s'agit par ailleurs de prendre en compte quelques ajustements suite à la notification de la dotation globale de fonctionnement (DGF), ainsi qu'une progression des recettes liées aux politiques de solidarité.

Enfin, les dépenses d'investissement – en haut à gauche de la diapositive – enregistrent une hausse d'environ 2,3 millions d'euros, soit + 3,5 %, principalement portée par le secteur routier dans le cadre des grands travaux d'infrastructures.

Comme prévu, une partie du solde 2024 est utilisée pour réduire l'emprunt initialement inscrit au budget primitif 2025, à hauteur de 775 400 euros. Malgré cette diminution, l'emprunt inscrit pour financer la section d'investissement, qui était prévu à 68 millions d'euros, s'élève encore à 30,75 millions d'euros.

En conclusion de cette présentation du CFU 2024 et des ajustements prévus au BS 2025, je souhaite, avec gravité, de nouveau attirer votre attention sur la situation financière des départements et particulièrement la nôtre. Cela a été illustré tout à l'heure, notamment avec le paramètre de la capacité de désendettement.

Comme vous avez pu le constater à travers ces chiffres, nous n'échappons pas à cette dégradation. La forte diminution du solde de l'exercice 2024 par rapport à 2023 témoigne de la puissance de ce mouvement. Sans une véritable autonomie financière, il devient très difficile de maintenir un équilibre stable.

Dans ce contexte, l'idée originelle de la décentralisation fondée sur l'autonomie de décision et d'action au service des politiques publiques locales semble mise à mal. Formons le vœu que malgré ces tensions budgétaires, les administrés bénéficiaires de nos services publics ne fassent pas les frais de ce désordre qui est à ce jour préoccupant.

Sans vouloir faire de conclusion météorologique mal venue, je dirais tout de même que l'optimiste espère que le vent tournera et que nous, réalistes, ajustons nos voiles.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Claire, pour cette présentation toujours didactique et précise.

Je salue l'arrivée du colonel Kharraz, directeur du SDIS, et du colonel Jaillot, directeur adjoint du groupement de gendarmerie de Loir-et-Cher, ainsi que celle de notre vice-président Philippe Sartori qui vient de nous rejoindre.

Monsieur Philippe SARTORI

Puis-je prendre la parole deux secondes, monsieur le président ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Bien sûr.

Monsieur Philippe SARTORI

Je suis très heureux de tous vous retrouver aujourd'hui.

Je suis désolé d'être en retard, mais ma commune a subi de gros dégâts. Il n'y a toujours pas d'électricité. C'est un peu un capharnaüm. J'avais prévenu Mathieu que je serais en retard, mais je suis super content de vous voir. Vraiment. Tu vois, Bruno, la médecine fait des miracles. Nous, pas toujours, mais les autres font des miracles pour nous.

J'en profite – Philippe, je suis désolé – pour remercier les pompiers parce qu'ils sont intervenus sur ma commune et sur d'autres, dans tout le département parce que cela a été assez violent. Je remercie également les agents du département que j'ai vus – mon cher Pascal – ce matin en faisant la tournée. Je me suis arrêté pour les voir, ils étaient en train de déblayer les routes départementales qui sont encore bien envahies par des arbres et des branchages. Et puis, les services de la gendarmerie. Tout le monde s'y est mis. Je vois que Lionella, tu as aussi des soucis.

Un grand merci à tous ces intervenants qui essaient de faire au mieux, en espérant que l'électricité revienne rapidement. C'est assez étonnant, parce que je me demandais comment on vivait au XIX^e siècle. Il n'y a plus de portables, plus d'électricité. C'est ainsi.

Je vais encore vous embêter, mais je crois que cela vous fait plaisir.

Madame Lionella GALLARD

J'ai eu le capitaine Leveau qui gère le centre de Cour-Cheverny et il m'a dit : « finalement, le papier crayon, cela fonctionne très bien ». Il n'avait pas du tout la possibilité d'être en lien avec le SDIS. Il a géré papier, crayon et carte manuelle. C'est comme cela qu'il s'en est sorti.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci. Je réitère mes propos, parce que vous n'étiez pas là en introduction de la session, j'ai remercié notre SDIS pour son investissement cette nuit et ce matin, ainsi que nos services des routes pour leur engagement sans faille et leur réactivité. Et puis, nos gendarmes et nos forces de l'ordre qui ont complété le dispositif de sécurité et de mise en sécurité de nos routes départementales.

Vous l'avez constaté, ce budget supplémentaire est un budget qui se situe dans un contexte particulièrement contraint, avec un effet ciseau défavorable qui perdure, des droits de mutation peu dynamiques, voire atones au mois de juin, et enfin une dynamique des dépenses sociales qui continue de s'amplifier et qui devient même pratiquement incontrôlable.

Si nous comparons par rapport à la moyenne des autres départements, en dépenses de fonctionnement, nous sommes à 3,8 % par rapport à 2023. C'est exactement le chiffre de la moyenne de tous les départements de France. En revanche, sur l'autonomie, nous sommes à + 11,6 % et nous sommes assez largement au-dessus de la moyenne, ce qui peut s'expliquer par une augmentation du prix de la journée dans nos EHPAD et nos ESAT, l'augmentation des allocations aux personnes âgées vieillissantes. Nous avons un vieillissement global de la population. Dans le Loir-et-Cher, c'est aussi un paramètre qui doit permettre de moduler ces chiffres. Nous avons également un retard des paiements de l'ASH (aide sociale à l'hébergement) qui devrait normalement être bientôt résorbé.

Monsieur Cyrille BONVILLAIN, Directeur général des services

Nous avons payé l'équivalent de plus d'une année, ce qui explique ce surplus.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Exactement. C'est la préoccupation à venir, c'est-à-dire qu'actuellement nous n'avons aucune visibilité de la part du gouvernement sur ce que seront les plans d'économies. Je rappelle que le gouvernement a annoncé un objectif de 40 milliards d'euros d'économies. Hier, il a été fait une annonce de 1,7 milliard d'euros d'économies sur les dépenses de santé alors que nous avons des hôpitaux qui sont dans un état de déficit budgétaire très contraint. C'est préoccupant.

Le comité d'alerte qui existe au niveau de la Caisse nationale d'assurance maladie a pris la décision de bloquer l'augmentation des honoraires qui avait été signée conventionnellement pour les dentistes et les kinésithérapeutes, ainsi que pour les taxis. Nous sommes dans un dispositif qui va certainement engendrer du mécontentement chez les professionnels de santé et au niveau de nos hôpitaux qui doivent faire des coupes budgétaires extrêmement compliquées.

Ce qui m'interpelle le plus dans les coupes sur l'assurance maladie – je fais un petit aparté, mais c'est important –, c'est le fait que nous allons encore baisser le prix des médicaments et mettre nos laboratoires non pas en difficulté, mais ils vont privilégier la livraison des pays européens où on achète le médicament plus cher. Étant donné que nous étions déjà le pays d'Europe qui achetait le moins cher les médicaments, la situation des pénuries de médicaments – 4 000 pénuries de médicaments signalées par l'Agence nationale du médicament en 2024 – ne risque pas de s'améliorer. Cela risque au contraire de s'accroître, y compris des médicaments que l'on utilise en cancérologie.

Une situation extrêmement compliquée et pas de lisibilité. Je rappelle que lorsque j'ai accompagné François Sauvadet, le président de Départements de France, pour rencontrer le Premier ministre François Bayrou afin de lui exposer les difficultés financières des départements et leur asphyxie progressive, nous n'avons pas eu de réponse. La seule réponse a été 3 300 milliards d'euros de dette. Ce matin, c'est d'ailleurs 3 345. Aucune annonce du Premier ministre. Le Premier ministre a simplement acté que les départements en 2025 avaient été la strate la plus impactée dans le cadre des restrictions budgétaires. Est-ce le signe d'une annonce ? Peut-être que nous serons moins impactés à l'avenir. Nous verrons bien.

Avant de vous donner la parole, vous avez vu que nous avons fait le choix d'une gestion rigoureuse en préservant nos missions et nos compétences essentielles, ce qui est absolument indispensable pour accompagner nos concitoyens et le développement de notre territoire.

Je vous propose maintenant les prises de parole, pour ceux qui le souhaitent, avant le vote des dossiers numéro 4, 5 et 6. Michel.

Monsieur Michel CONTOUR

Monsieur le président, mes chers collègues, quelques mots au nom de notre groupe pour résumer notre lecture de cette session. Je voudrais tout d'abord remercier Cyrille Bonvillain qui a répondu à nos différentes interrogations concernant les éléments précis de notre budget.

Financièrement, nous n'échappons pas, comme nombre de départements, à une diminution quasi complète des excédents cumulés des années précédentes, conséquence de la baisse importante des DMTO (droits de mutation à titre onéreux), même si elle a été moins forte que ce que nous avons évalué, et conséquence également de l'augmentation des dépenses sociales, d'où l'effet ciseau, au-delà de l'effet ciseau. Le budget supplémentaire est donc conforme à ce constat. Les réserves ont permis d'assurer le budget 2025, mais la dette du département s'est accrue, allongeant ainsi la durée de notre capacité à rembourser.

Après avoir maîtrisé le budget, il reste à maîtriser nos ambitions. C'est sans doute le plus délicat. Il faudra faire preuve de vigilance et de discernement. Toutes les priorités ne se vaudront pas. Il faut continuer d'assurer les investissements programmés, sachant que toute rupture ferait perdre les moyens déjà engagés, et il faut hiérarchiser nos aides en privilégiant les plus humaines. Il est difficile de mettre en balance les actions liées à la santé, au vieillissement, à l'inclusion, à l'éducation.

Pour résumer, je dirais que le département de Loir-et-Cher vient lui aussi de traverser une année 2024 financièrement difficile, où nous avons vu les excédents se dégrader, la dette augmenter et l'épargne disponible se réduire. Nous partageons l'idée, dans ce contexte défavorable, que la stratégie doit viser à stabiliser la situation et à assurer la continuité des services. Nous appuierons les décisions allant dans ce sens, tout en restant vigilants sur les arbitrages qui nous attendent.

Nous sommes conscients que la situation internationale, dont les conséquences restent imprévisibles, peuvent venir compliquer la donne, rendant encore plus évidentes certaines priorités. Nous nous attacherons à les défendre. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Michel.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Stéphane, puis Benjamin.

Monsieur Stéphane BAUDU

Nous sommes à peu près dans l'ordre classique des prises de parole.

Quelques mots qui seront peut-être un peu redondants par rapport à ce qu'a dit Michel au sujet du CFU 2024 et du budget supplémentaire qui n'est pas un budget supplémentaire très percutant, mais qui est plus du réglage, ce qui est normal. Nous pouvons lire ces chiffres dans le cadre de la préparation budgétaire 2025 dont nous avons parlé il y a déjà quelques mois.

Simplement pour dire que finalement nous sommes sans surprise par rapport à la lecture des chiffres et à leur interprétation sur le budget 2024. La situation est extrêmement compliquée et je dirais que nous avons certainement vécu le plus facile. Dans les prochains mois, nous serons vraisemblablement face – comme le disait Michel – à des échéances et des arbitrages de plus en plus complexes. Quand je dis « le plus facile », il est évident que demain, au regard de ce que l'on nous prépare sur les restrictions budgétaires, nous aurons vraisemblablement ici au niveau départemental des arbitrages à faire également. L'État – comme tu l'as dit, Philippe – préservera peut-être les départements, mais préserver les départements voudra dire encore, malgré tout, faire des efforts supplémentaires. Je ne vois pas l'État revenir en disant : « je vais augmenter vos dotations, quelles qu'elles soient, de 10, 20 ou 30 % ». Tout le monde l'a très bien compris.

Il faudra faire des efforts supplémentaires. Le plus facile a été fait, donc le plus dur est face à nous. Forcément, comme je l'avais dit en novembre dernier et, comme Michel vient de le redire, d'une façon ou d'une autre je pense qu'il faudra se concentrer sur les arbitrages les plus essentiels, c'est-à-dire tout ce qui tourne autour des solidarités et du social. Cela doit être notre guide, notamment pour les frais de fonctionnement. Les arbitrages d'investissement sont peut-être plus faciles à organiser, mais sur le fonctionnement il faudra que nous soyons extrêmement vigilants.

Nous aurons des débats par rapport à l'appui et aux aides aux communes. Nous avons commencé à en discuter un peu, Philippe. Je pense qu'il faudra que nous soyons réalistes par rapport aux communes qui, de toute façon, savent bien que la situation sera pour elles extrêmement compliquée, que ce soit l'appui des départements, l'appui des régions ou l'appui de l'État. Cela signifie que demain, au-delà de nos dotations qui permettent des droits de tirage réguliers et annuels, il faudra peut-être imaginer des formes de – je sais bien que le terme est quelque peu galvaudé – contractualisation, c'est-

à-dire travailler avec les communes sur des engagements qu'elles pourraient tenir et que nous pourrions accompagner sur une durée de mandature. L'année prochaine, les nouvelles équipes municipales vont se mettre en place, des projets municipaux vont forcément sortir et je pense que nous pourrions imaginer, canton par canton, avec les conseils départementaux, travailler avec les communes pour avoir une lisibilité. Elles ont besoin de cela, d'une lisibilité sur la durée de la mandature et d'un engagement du département qui puisse être sur des projets majeurs et pas forcément sur un droit de tirage annuel qui, pour nous, comme pour elles, n'est pas forcément lisible. Il y a un petit travail à faire. Je pense qu'il est raisonnable et faisable. Nous serions assez prêts à accompagner les réflexions du département dans le cadre de la préparation du budget 2026 et des prochains.

Et puis, sans vouloir être trop long, refaire un point sur l'évolution des DMTO qui est une mauvaise nouvelle fiscale, mais c'est aussi et surtout une mauvaise nouvelle en termes de dynamisme et d'attractivité du territoire. Cela ne concerne pas que le Loir-et-Cher, cela concerne toute la France, mais nous voyons bien que le parcours résidentiel est aujourd'hui bloqué et gelé. Il n'y a plus de dynamique en termes de production de logements, notamment sur le parc privé. Il n'y a que le logement social qui parvient à peu près à tirer son épingle du jeu. Le débat que nous avons tout à l'heure sur les garanties d'emprunt est un bon indicateur, mais le mauvais indicateur est cette DMTO qui démontre que nous sommes bloqués sur le développement du logement dans notre département et c'est un signal vraiment négatif concernant l'attractivité potentielle de notre territoire.

Pour autant – pour répondre à Claire qui a fait une très bonne présentation, comme d'habitude –, je reste optimiste parce que le pessimisme ne sert à rien et il n'apporte rien.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Stéphane.

Benjamin.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci Monsieur le président. Une intervention relativement courte, d'abord pour dire que je pense que nous sommes unanimes pour reconnaître que la situation financière des départements est absolument intenable et que la façon dont le gouvernement continue de s'acharner à vouloir demander des efforts aux collectivités est non seulement injuste pour elles, probablement inefficace pour les finances publiques et surtout dangereuse pour l'avenir de notre démocratie, puisqu'à chaque fois que des services publics sont réduits ou reculent dans nos territoires – il y a une très belle enquête de l'observatoire de l'économie sur le sujet –, ce sont les populistes qui progressent. Je pense qu'il faut que nous ayons toujours cette réflexion à l'esprit.

Sur le CA, je salue le travail d'exécution budgétaire qui a été réalisé, à la fois en investissement et en fonctionnement. Je ne partage pas les orientations, comme j'avais eu l'occasion de le dire au budget primitif, mais le CA, qui est la photographie de la réalisation de ce budget sur le plan administratif et sur le plan du pilotage politique pour un certain nombre de délégations, me semble tout à fait correct. Il n'appelle pas de remarques particulières. Là où j'avais dit les années précédentes qu'il y avait une cagnotte, je maintiens. Je pense qu'aujourd'hui, avec le résultat qui est proposé, nous voyons bien à quel point nous sommes dans un étiage très bas, ce qui ne me permet pas de révoquer cette question-là cette année.

Sur le BS, assez peu de commentaires là aussi, parce que le fait que nous ayons décalé le vote du BP cette année fait que nous avons un temps très contraint entre le vote du BP et le vote de cette DM 1. Je rappelle juste que nous avons fait un effort de plus de 2,1 millions d'euros sur les solidarités au moment du vote du BP. Je vois qu'il y a des ajustements de crédits sur le BS, mais nous sommes à mon avis encore assez loin de certains besoins qui existent sur ce secteur-là. Je le regrette. Je ne referai pas le débat du BP, puisque nous l'avons eu au mois de février. Je ne voterai pas ce budget supplémentaire,

mais tout cela me semble très cohérent avec les débats que nous avons en février dernier.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, monsieur le conseiller départemental, cher Benjamin.

Monsieur le président Pascal Bioulac.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci Monsieur le président. Je voudrais tout d'abord commencer par une intervention humaine. Merci à Philippe Sartori de nous avoir rejoints. Nous sommes contents de te voir, Philippe. Je m'associe, Monsieur le président, à vos propos de remerciements de toutes les forces vives qui sont intervenues cette nuit, particulièrement nos agents des routes, nos pompiers et nos gendarmes. Nous étions tous en vigilance et j'ai donc gardé mon foyer, mais même si nous avons été moins touchés sur l'extrême nord-est de la Sologne, je m'associe à tous mes collègues maires qui ont des dégâts dans leurs communes. Nous voyons bien ce matin sur les routes les stigmates de ce qu'il s'est passé cette nuit.

Je voulais dire, comme mes collègues, que la période est contrainte. Nous n'allons pas le redire une énième fois, donc je m'associe aux remerciements sur la présentation de Claire. Je voudrais remercier l'ensemble des services, parce que Stéphane a lâché le mot, il ne faut pas que nous lâchions nos communes, nos petites communes en particulier. C'est en tout cas l'idée que vous avez, Monsieur le président, et je vous en remercie. Je pense qu'il faudra que nous ayons un effort de réflexion différent, de contractualisation sur les territoires et peut-être essayer de contractualiser territorialement nos aides, afin d'avoir un élan de soutien, peut-être communauté de communes par communauté de communes. En tout cas, c'est à réfléchir. C'est une proposition, Monsieur le président, que nous pourrions avoir auprès des présidents des EPCI, peut-être de coordonner les efforts d'investissement. Je pense notamment, vous l'avez déjà dit, aux mobilités où nous sommes sollicités par endroit et par certaines communes beaucoup plus fortement que d'autres. Il faut que nous ayons sur ces mobilités douces une cohérence de circuit. Peut-être que des discussions au préalable sur les territoires seront nécessaires pour que nous puissions aller à l'essentiel et que nos efforts soient partagés.

Dans mon esprit, il ne fait pas de doute que nos services subissent depuis déjà dix ans des contraintes et des discussions que nous avons pu entendre ici avec vos prédécesseurs et avec vous-même. Nous sommes déjà à l'os, mais les services ont toujours des idées. Cher Cyrille, avec ton équipe, nous comptons sur vous, en tout cas pour notre groupe, afin que vous nous apportiez encore des solutions et adopter des discussions de contractualisation sur les territoires.

Nous voterons bien sûr ce budget supplémentaire.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, président, cher Pascal.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Très bien.

Nous allons poursuivre. Je voulais simplement vous préciser que nous aurons notre séminaire financier le 18 septembre qui se tiendra très certainement à Blois et avant la commission permanente.

Je recevrai les présidents des groupes et les conseillers qui le souhaitent pour que nous puissions déjà partager des réflexions sur la préparation du budget 2026.

Étant donné qu'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons passer au vote du dossier numéro 4. Je vais me retirer et le vote sera organisé par notre vice-président de retour. Le rapporteur

sera Claire Foucher-Maupetit. Je vous abandonne quelques instants.

Le président du conseil départemental quitte temporairement la salle et Monsieur Philippe Sartori, deuxième vice-président, assure la présidence.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Pour ce dossier numéro 4, mes chers collègues, il vous est proposé, parallèlement à ce qui vous a été présenté tout à l’heure, d’approuver le compte financier unique et l’affectation du résultat découlant de la gestion 2024, dont les montants consolidés sont les suivants : un excédent de fonctionnement de 27 749 543,61 euros ; un déficit d’investissement de -24 353 303,32 euros ; et un excédent brut de clôture 2024 de + 3 396 240,29 euros.

Monsieur Philippe SARTORI

Merci, Claire, pour cette présentation. Je n’étais pas présent, mais je suis sûr que la présentation était parfaite, comme d’habitude.

Je vais mettre ce rapport numéro 4 aux voix. Y a-t-il des abstentions ? 2. Y a-t-il des votes contre ? Je vous remercie et nous allons pouvoir faire entrer le président du conseil départemental.

Le président du conseil départemental rejoint la réunion.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Monsieur le président, le dossier a été adopté avec deux abstentions de Benjamin et Hanan El Adraoui.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : *Le conseil départemental a pris connaissance du compte financier unique de 2024 commun à l’ordonnateur et au comptable public, mettant en évidence la stricte concordance entre les données de l’ordonnateur et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :*

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Autorisations budgétaires	222 324 181,99 €	438 093 633,31 €	660 417 815,30 €
- Réalisations - Titres émis	94 002 663,52 €	408 369 370,54 €	502 372 034,06 €
DEPENSES			
- Autorisations budgétaires	221 896 835,55 €	438 093 633,31 €	659 990 468,86 €
- Réalisations - Mandats émis	93 425 626,73 €	405 434 122,87 €	498 859 749,60 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent ou déficit	577 036,79 €	2 935 247,67 €	3 512 284,46 €
RESTES A REALISER			
- Excédent ou déficit			

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
INVESTISSEMENT	- 24 930 340,11 €		577 036,79 €	- 24 353 303,32 €
FONCTIONNEMENT	50 171 982,49 €	25 357 686,55 €	2 935 247,67 €	27 749 543,61 €
TOTAL	25 241 642,38 €	25 357 686,55 €	3 512 284,46 €	3 396 240,29 €

Soit un résultat d'exécution de l'exercice 2024 de 3 512 284,46 €, et considérant les résultats reportés de 2023, l'excédent brut de clôture s'élève à **3 396 240,29 €**.

ARTICLE 2 : Le conseil départemental affecte les résultats corrigés de l'exercice de la façon suivante :

Budget principal

Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés.....+ 24 617 340,53 €
Compte 001 – Déficit d'investissement reporté.....- 24 617 340,53 €
Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté.....+ 3 147 905,36 €

Budget annexe du laboratoire départemental d'analyses

Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés+ 39 239,37 €
Compte 001 – Déficit d'investissement reporté.....- 65 011,09 €

Budget annexe service de la qualité de l'eau

Compte 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté+ 58 325,84 €

Budget annexe du fonds solidarité logement

Compte 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté.....+ 181 101,21 €

Compte 002 – Solde d'exécution de fonctionnement reporté.....- 54 941,65 €

Budget annexe de l'aérodrome du Breuil

Compte 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté.....+ 89 621,25 €

ARTICLE 3 : Le conseil départemental approuve le compte financier unique 2024 du budget principal et de ses budgets annexes.

Présents : 24

Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Benjamin Vételé, Guillaume Peltier.

Pouvoirs : 4

Yves Lecuir à Philippe Mercier ; Jacques Paoletti à Élodie Péan ; Virginie Verneret à Guillaume Peltier ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé.

Absent (s) non représenté (s) : 2

Philippe Gouet (retrait), Catherine Lhéritier.

Vote	Voix	Élus
Pour	26	Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Philippe Mercier (pouvoir Yves Lecuir), Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Élodie Péan, Élodie Péan (pouvoir Jacques Paoletti), Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Guillaume Peltier (pouvoir Virginie Verneret).
Contre	0	
Abstention	2	Benjamin Vételé, Benjamin Vételé (pouvoir Hanan El Adraoui).
Retrait	1	Philippe Gouet, en qualité d'ordonnateur du département, s'est retiré au moment du vote en application des textes en vigueur (L.3312-5 et L.1612-31 du CGCT).

Résultat : La délibération est adoptée.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci à vous.

Je vous propose de passer maintenant au dossier numéro 5 sur la situation de synthèse des autorisations de programme et des autorisations d'engagement du budget supplémentaire 2025. Claire, à toi la parole.

5. Situation de synthèse des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) – Budget supplémentaire 2025

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Dans la continuité de ce que nous venons de dire, je vous propose d'approuver le rapport relatif à la situation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, notées AP et AE.

Le solde des mouvements opérés sur AP et AE s'établit ainsi. Pour les AP de dépenses, sur le budget principal, - 10 765 711 euros. Pour les AP de recettes sur le budget principal : 1 304 770 000 euros. AE de dépenses du budget principal : 12 887 567 euros. Les AP de dépenses du budget annexe du Breuil : - 832 093 euros.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire.

Nous allons voter ce dossier numéro 5. Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui vote contre ? Je vous remercie. Le reste, c'est un vote positif.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : À l’issue de la présente session, les modifications des autorisations de programme et des autorisations d’engagement présentées conformément aux annexes n° 1, 2, 3 et 4 à la présente délibération sont adoptées.

ARTICLE 2 : Les autorisations de programme et les autorisations d’engagement listées en annexe n° 5 à la présente délibération sont clôturées.

Présents : 25
Philippe Gouet, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Benjamin Vételé, Guillaume Peltier.

Pouvoirs : 5
Catherine Lhéritier à Philippe Gouet ; Yves Lecuir à Philippe Mercier ; Jacques Paoletti à Élodie Péan ; Virginie Verneret à Guillaume Peltier ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	28	Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir Catherine Lhéritier), Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Philippe Mercier (pouvoir Yves Lecuir), Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Élodie Péan, Élodie Péan (pouvoir Jacques Paoletti), Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Guillaume Peltier (pouvoir Virginie Verneret).
<u>Contre</u>	0	
<u>Abstention</u>	2	Benjamin Vételé, Benjamin Vételé (pouvoir Hanan El Adraoui).

Résultat : La délibération est adoptée.

Nous allons passer au dossier numéro 6, que je vais vous présenter. C’est le dossier consacré au budget supplémentaire 2025.

6. Budget supplémentaire 2025

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vous propose d’adopter le budget supplémentaire 2025. Je vous rappelle les principaux ajustements apportés. Affectation du résultat : 3 396 240,29 euros, ajustement des dépenses de fonctionnement à hauteur de + 1 038 000 euros, ajustement des dépenses d’investissement à hauteur de + 2,3 millions d’euros. Les recettes de fonctionnement sont ajustées à + 1 058 000 euros. Les recettes d’investissement sont révisées à la baisse à - 176 000 euros. Ces mouvements conduisent à une réduction d’emprunt à hauteur de - 775 400 euros.

Je mets ce dossier numéro 6 au vote. Qui s’abstient ? 2 abstentions. Qui vote contre ? Très bien. Je vous remercie.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le budget supplémentaire 2025 consolidé intègre les résultats de l'exercice 2024. Les montants s’élèvent à 28 432 990,63 € en dépenses et à 28 762 038,93 € en recettes, soit un suréquilibre excédentaire de 329 048,30 € provenant uniquement des budgets annexes (service de la qualité de l’eau, fonds de solidarité logement et aérodrome de Blois-le-Breuil).
Ces montants sont déclinés dans le tableau suivant :

	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Recettes réelles	Recettes d'ordre
Budget principal	28 253 818,89 €	3 264 082,40 €	28 253 818,89 €	3 264 082,40 €
Budget annexe "laboratoire départemental d'analyses"	87 588,09 €	25 771,72 €	87 588,09 €	25 771,72 €
Budget annexe "service de la qualité de l'eau"	521,00 €	0,00 €	58 846,84 €	0,00 €
Budget annexe "fonds solidarité logement"	68 275,65 €	0,00 €	249 376,86 €	0,00 €
Budget annexe "aérodrome de Blois-Le Breuil"	22 787,00 €	0,00 €	112 408,25 €	0,00 €
Budget annexe “production d’énergie photovoltaïque”	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	28 432 990,63 €	3 289 854,12 €	28 762 038,93 €	3 289 854,12 €

Le niveau de vote de ce budget supplémentaire est fixé au chapitre.

ARTICLE 2 : La déclinaison par chapitre budgétaire de ce budget supplémentaire est adoptée telle que figurant en annexe n° 1 jointe à la présente délibération.

ARTICLE 3 : Après avoir pris connaissance des propositions de pertes sur créances dont le recouvrement n’a pas été assuré, le département décide d’approuver les pertes sur créances irrécouvrables dont le montant est réparti tel qu’il suit :

- Budget principal : 99 330 € ;
- Budget annexe « laboratoire départemental d’analyses » : 2 577 € ;
- Budget annexe « service de la qualité de l’eau : 521 € ;
- Budget annexe « fonds solidarité logement » : 13 334 € ;
- Budget annexe « aérodrome de Blois-le Breuil » : 1 637 €.

Le détail des créances figure en annexe n° 2 jointe à la présente délibération.

Présents : 25

Philippe Gouet, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Benjamin Vételé, Guillaume Peltier.

Pouvoirs : 5

Catherine Lhéritier à Philippe Gouet ; Yves Lecuir à Philippe Mercier ; Jacques Paoletti à Élodie Péan ; Virginie Verneret à Guillaume Peltier ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	28	Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir Catherine Lhéritier), Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Philippe Mercier (pouvoir Yves Lecuir), Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Élodie Péan, Élodie Péan (pouvoir Jacques Paoletti), Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Guillaume Peltier (pouvoir Virginie Verneret).
<u>Contre</u>	0	
<u>Abstention</u>	2	Benjamin Vételé, Benjamin Vételé (pouvoir Hanan El Adraoui).

Résultat : La délibération est adoptée.

Nous allons passer au dossier numéro 7 qui va être présenté par Philippe Sartori.

7. Compétences déléguées au président du conseil départemental – Décisions prises du 1^{er} novembre 2024 au 30 avril 2025

Monsieur Philippe SARTORI

Mes chers collègues, je vous propose de prendre acte de l’information sur les décisions prises entre le 1^{er} novembre 2024 et le 30 avril 2025 dans le cadre des délégations qui ont été accordées au président du conseil départemental. Rapport habituel que nous connaissons bien.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Monsieur le vice-président, cher Philippe.

Je propose de passer au vote. Qui s’abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l’unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : *Le conseil départemental prend acte de l’information donnée sur les décisions prises par le président du conseil départemental sur le fondement des délégations de compétences qui lui ont*

été accordées, au cours de la période allant du 1er novembre 2024 au 30 avril 2025.

Présents : 25

Philippe Gouet, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Benjamin Vételé, Guillaume Peltier.

Pouvoirs : 5

Catherine Lhéritier à Philippe Gouet ; Yves Lecuir à Philippe Mercier ; Jacques Paoletti à Élodie Péan ; Virginie Verneret à Guillaume Peltier ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote : dont acte.

Résultat : La délibération est adoptée.

Nous allons passer au dernier dossier qui est le numéro 8.

8. Communication – rapport d’activité 2024

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le rapport d’activité 2024 du département de Loir-et-Cher vient présenter les réalisations de notre collectivité pour l’année écoulée. Organisé en trois parties (Loir-et-Cher solidaire, Loir-et-Cher durable, Loir-et-Cher attractif et innovant), ce rapport d’activité 2024 rassemble les champs d’action du département. Il présente les temps forts de l’année 2024, les chiffres clés de notre département et rappelle les ambitions de notre feuille de route de mandature “Le Loir-et-Cher en action”.

Le rapport d’activité 2024 de la collectivité informe sur les ratios financiers de notre département et sur notre capacité à engager les investissements nécessaires pour un département plus attractif, plus innovant, plus durable et plus solidaire. Le rapport d’activité 2024 vient également présenter les partenariats principaux du département de Loir-et-Cher.

Il n’y a pas de vote, je vous propose simplement un dont d’acte pour la communication de ce rapport. Je dois remercier les services, notamment la direction de la communication. C’est vraiment une très belle réalisation. Bravo à vous !

Lionella, tu souhaitais intervenir.

Madame Lionella GALLARD

Vous savez que chaque année je prends un soin particulier à lire ce rapport d’activité. Je ne vais pas le commenter, ce serait trop long. Je voulais simplement dire que si nous devons retenir une seule chose, ce sont les thèmes des solidarités avec notre schéma des solidarités qui a été mis en route.

Par rapport à l’actualité sur le dispositif Rénov’Habitat et les problématiques que nous rencontrons, je voudrais faire un petit focus sur l’aide à la rénovation des logements. Cela souligne notre action et sa plus-value. 206 ménages ont été aidés et le montant que nous avons financé a permis de prendre en charge 7,7 % du montant des travaux. Derrière ces logements et ces familles, il y a

197 enfants, puisque ce sont des foyers en majorité avec des enfants. Ils ont vu leur quotidien s'améliorer. Je pense qu'il est bien de rappeler que par rapport au dispositif, comme je disais tout à l'heure, qui est en pause, c'est tout de même une action importante sur nos territoires.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : *Il est donné acte à monsieur le président du conseil départemental de sa communication du rapport d'activité 2024 du département.*

Présents : 25

Philippe Gouet, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Benjamin Vételé, Guillaume Peltier.

Pouvoirs : 5

Catherine Lhéritier à Philippe Gouet ; Yves Lecuir à Philippe Mercier ; Jacques Paoletti à Élodie Péan ; Virginie Verneret à Guillaume Peltier ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote : dont acte.

Résultat : La délibération est adoptée.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Il n'y a pas d'autres interventions, nous allons donc pouvoir faire rentrer les services de l'État pour la présentation du rapport et le temps des questions-réponses.

Concernant le budget supplémentaire, nous allons faire circuler un document qu'il faut tous signer, s'il vous plaît.

La présentation du rapport d'activité des services de l'État dans le département n'est pas soumise à l'obligation de transcription au procès-verbal du conseil départemental.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons clôturer cette réunion. Pour ceux qui le peuvent et le souhaitent, nous nous retrouvons au Bourg-Neuf. Si nous avons un peu de temps, il y a éventuellement des photos à faire pour le nouveau site Internet de la collectivité qui devrait normalement être actif en septembre. Cela se passe en salle Pierre de Ronsard. Si vous ne pouvez pas le faire aujourd'hui, nous le ferons sur une autre séquence, mais ce serait bien. C'est pour notre nouveau site

Merci à vous. La séance est levée.

La séance est levée à 12 h 08.